



## **Budget : note de présentation brève et synthétique conformément à l'article L2313-1 du CGCT.**

### **COMMUNE DE TOURRETTES (-3500 habitants)**

#### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

##### *Sommaire :*

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

#### **I. Le cadre général du budget**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 08 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

#### **II. La section de fonctionnement**

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, école de musique...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

La prévision globale des recettes de fonctionnement 2019 représente **3 657 899.31 euros**.

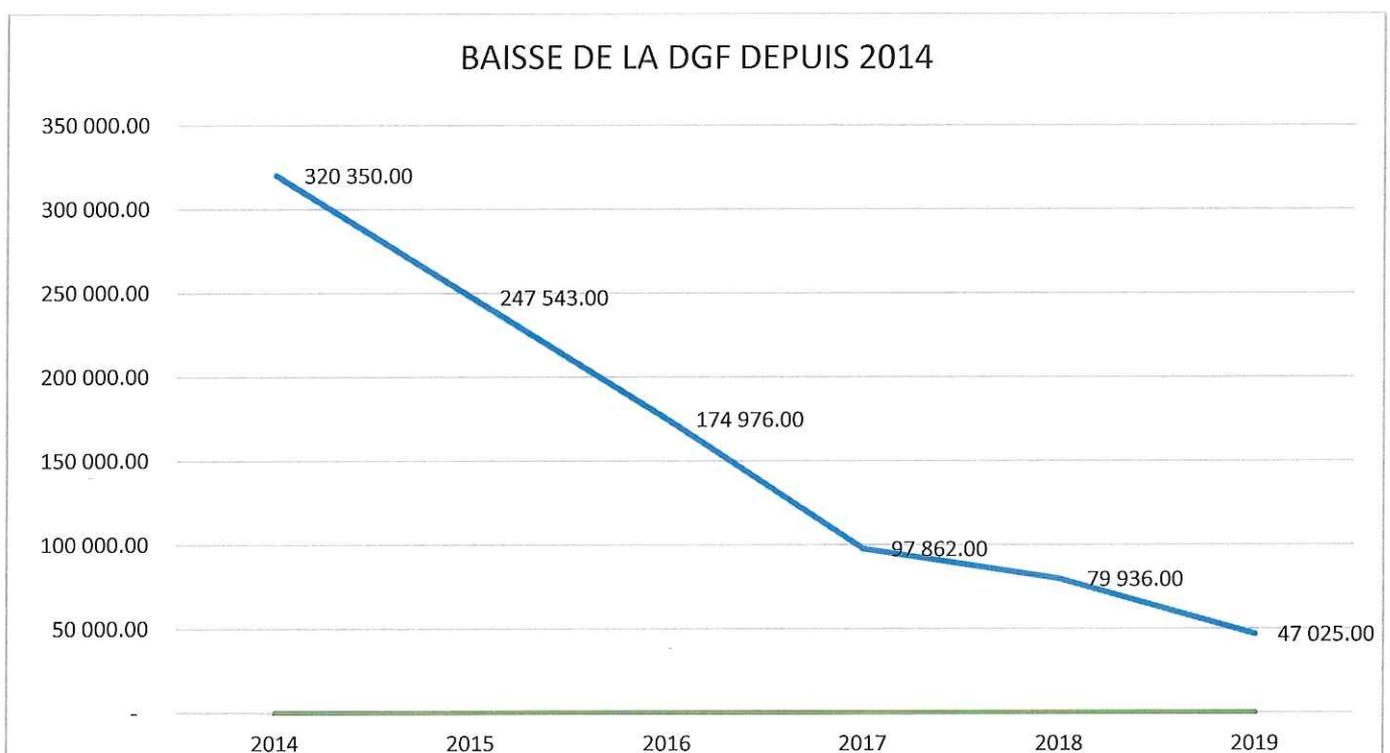
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La prévision globale des dépenses de fonctionnement 2019 représentent **3 657 899.31 euros**

A la fin de l'année civile 2019, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>DGF</b>	<b>320 350</b>	<b>247 543</b>	<b>174 976</b>	<b>97 862</b>	<b>79 936</b>
<b>DSR</b>	<b>25 888</b>	<b>27 593</b>	<b>30 293</b>	<b>32 294</b>	<b>33 146</b>



Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

**b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement prévision BP 2019 :**

011	Charges à caractère général	1004 000.00	013	Atténuations de charges	203 028.50
012	Charges de personnel et frais assimilés	1865 000.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	223 500.00
014	Atténuations de produits	95 000.00	73	Impôts et taxes	2 510 765.00
65	Autres charges de gestion courante	159 650.00	74	Dotations, subventions et participations	460 605.81
			75	Autres produits de gestion courante	60 000.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 123 650.00</b>	<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 457 899.31</b>
66	Charges financières	7187.56	76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	81000.00	77	Produits exceptionnels	-
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	40 837.94			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 366 675.50</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>3 457 899.31</b>
23	<i>virement à la section d'investissement</i>	280 000.00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	11 223.81	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	
6866	Dotations provision	50 000.00			
			<b>solde exécution reporté N-1</b>		<b>200 000.00</b>
<b>TOTAL dépenses fonctionnement</b>		<b>3 657 899.31</b>	<b>TOTAL recettes fonctionnement</b>		<b>3 657 899.31</b>

Commentaires concernant les données de ce tableau.

**c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *concernant les ménages*

. Taxe d'habitation	13.45
. Taxe foncière sur le bâti	9.87
. Taxe foncière sur le non bâti	66.72

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **2 510 765.00 €**

**d) Les dotations de l'Etat.**

Les dotations attendues de l'Etat (dont DGF) s'élèveront à **336 132.00 €**

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement BP 2019

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reste à réaliser 2018	364 452.98	Reste à réaliser 2018	137 718.15
Emprunts et dettes assimilées	336 883.99	Excédent investissement reporté	1 316 764.20
Travaux écoles	37 917.34	Virement de la section de fonctionnement	280 000.00
Travaux bâtiments/voiries et immeubles de rapport	1 850 069.34	FCTVA	54 887.75
Subventions équipements	4 000.00	Mise en réserves	522 012.40
Acquisition matériel et mobiliers	8 800.00	Dotations et fonds divers	107 000.00
Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	6 000.00	Taxe aménagement	45 000.00
		subventions	140 500.00
Dépenses imprévues	6 982.66	Emprunt	0
Ecritures d'ordre	28 459.06	Ecritures d'ordre	39 682.87
<b>Total général</b>	<b>2 643 565.37</b>	<b>Total général</b>	<b>2 643 565.37</b>

### IV. Les données synthétiques du budget

#### a) Récapitulation

##### 1) Fonctionnement :

- Recettes et dépenses: **3 657 899.31**

##### 2) Investissement :

<b>Dépenses</b> : reste à réaliser 2018	:	364 452.98
Nouveaux crédits	:	2 279 112.39
<b>TOTAL</b>	:	<b>2 643 565.37</b>
- <b>Recettes</b> : Excédent reporté d'investissement	:	1 316 764.20
Reste à réaliser 2018	:	137 718.15
Nouveaux crédits	:	1 189 083.02
<b>TOTAL</b>	:	<b>2 643 565.37</b>

**b) Etat de la dette**  
**Conforme à l'annexe A2**

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Tourrettes le 08 avril 2019

Le Maire,

Camille BOUGE

